

Conseillers en exercice : 61

Date de la convocation : 22 avril 2026

DELIBERATION : 2026-03-14

OBJET : Budget SPANC – Vote du Compte Financier Unique 2025

L'an deux mil vingt-six et le trente avril à dix-sept heures trente, salle du siège au 16 place de Verdun à Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

BARBOTIN Sylvain
LARRIER Cédric
PELLISSIER Agnès
DELORT BOITIER Lilian

Angles :

Bac Aimé

Annot :

COZZI Marion
MAZZOLI Jean
FENOUIL Séverine
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :

BARTOLINI Gilles

Blieux :

GRAILLON Joël

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
VINCENT Jean-Marc
TILLEMANN Line
DEMANDOLX Franck

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

SURLE-GIRIEUD Magali
BARBAROUX Christophe

Demandolx :

GAGLIO Baptiste

Entrevaux :

OCCELLI Didier
VOEGTLIN Patrick
MICHEL Marielle

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

PASSARD Christine

La Rochette :

Lambruisse :

CHAILAN Claude

Le Fugeret :

PELLEGRIN Jean

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

BERAUD Annabelle

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougou :

MARIANI Vincent

Saint André les Alpes :

CERATO David
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François
VACCAREZZA Francine
TAVERNARO Laurent

Saint Benoit :

EYSSAUTIER Gaël

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

ISNARD Julien

Saint Pierre :

Sausses :

MICHEL Laurent

Senez :

DURAND Gilles

Soleilhas :

SENEZ Eric

Tartonne :

CHAILLAN Hugues

Thorame-Basse :

LIAUTAUD Robert

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye :

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne :

LEON Joël

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. GEISER Michel ayant donné pouvoir à Mme COZZI Marion ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. ROUSTAN Claude ; Mme CHEVALLEY-VALETTE Emily ayant donné pouvoir à M. DEMANDOLX Franck ; M. MARTINO Stéphane ayant donné pouvoir à Mme TILLEMANN Line ; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. VIALE Thierry ; M. COLLOMP Gérard suppléé par M. GRAILLON Joël ; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. MICHEL Laurent

Absents excusés : M. PATRICOLA Sauveur ; M. ROUX Laurent

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Budget SPANC – Vote du Compte Financier Unique 2025

Exposé

Le Compte Financier Unique (CFU) fusionne le compte administratif, produit par l'ordonnateur, et le compte de gestion, produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Le CFU est présenté pour le budget principal ainsi que pour tous les budgets annexes.

Le CFU est accompagné d'un rapport de présentation, transmis en amont du conseil communautaire à tous les conseillers.

FONCTIONNEMENT :

Dépenses.....	99 556,43 €
Recettes.....	121 439,69 €
Résultat de l'exercice 2025.....	21 883,26 €
Résultat de clôture de l'exercice 2024.....	- 33 695,69 €

Résultat de clôture 2025 déficit de : - 11 812,43 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses.....	0 €
Recettes.....	0 €
Résultat de l'exercice 2025.....	0 €
Résultat de clôture de l'exercice 2024.....	3 206,36 €

Résultat de clôture 2025 excédent de : 3 206,36 €

Monsieur le Président de la communauté de communes quitte la salle avant le vote du Compte Financier Unique. La Présidence de séance est alors confiée en son absence à Mme Marion COZZI, 1^{ère} Vice-Présidente.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE CONSTATER** que le Compte Financier Unique du Budget annexe du SPANC de la communauté de communes correspond aux décisions budgétaires du conseil communautaire,
- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe du SPANC de la CCAPV,
- **DE DECLARER** toutes les opérations comptables de l'exercice 2025 du Budget annexe du SPANC définitivement closes.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

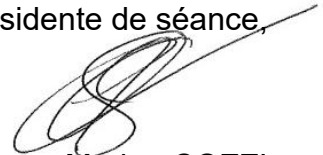
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 30 avril 2026

La Présidente de séance,



Le secrétaire de séance,
Martial JOUBERT



Marion COZZI